

HONORAIRES DE L'AGENCE au 1^{er} AVRIL 2017
(T.V.A. 20% incluse)

▪ **TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE**

A la charge de l'acquéreur.

- 3.000 € jusqu'à 60.000 €.
- 5 % au-delà.

TARIFS LOCATIONS T.T.C. au 1^{er} AVRIL 2017

A la charge du Bailleur et du locataire.

HONORAIRES LOCATIONS = 12% du loyer annuel, soit 6 % chacun, ou

Rédaction du bail et annexes	8 €/m ²
Etat des lieux d'entrée.....	3 €/m ²
Etat des lieux de sortie	3 €/m ²

- Imprimés = A la charge du Bailleur (T.T.C).
 - Dossier locatif = (Baux + état des lieux + charges récupérables + réparations locatives).....32 €
 - Acte de caution solidaire.....12 €
 - Carnet de quittances.....8 €